

CODE DE TRANSPARENCE – LA FRANÇAISE TRESORERIE

Mise à jour au 30 septembre 2020



TABLE DES MATIERES

1. LISTE DES FONDS CONCERNES PAR CE CODE DE TRANSPARENCE.....	3
2. DONNEES GENERALES SUR LA SOCIETE DE GESTION	4
3. DONNEES GENERALES SUR LE(S) FONDS ISR PRESENTE(S) DANS CE CODE DE TRANSPARENCE	12
4. PROCESSUS DE GESTION.....	16
5. CONTROLES ESG	20
6. MESURES D'IMPACT ET REPORTING ESG	21

1. LISTE DES FONDS CONCERNES PAR CE CODE DE TRANSPARENCE

Le présent code de transparence s'applique au fonds La Française Trésorerie.

Nom du Fonds : La Française Trésorerie					
Stratégie dominante et complémentaires	Classe d'actifs principale	Exclusions appliquées par le fonds	Encours du fonds au 31/12/2019	Labels	Liens vers les documents relatifs au fonds
Stratégie dominante : ☒ Thématiques ISR ☒ Best effort ☐ Best in universe Stratégie complémentaire : ☒ Engagement ☒ Exclusion	☐ Actions françaises ☐ Actions de pays de la zone euro ☐ Actions des pays de l'Union européenne ☐ Actions internationales ☐ Obligations et autres titres de créances libellés en euro ☒ Obligations et autres titres de créances internationaux ☒ Monétaires (Fonds Monétaire à Valeur Liquidative Variable - VNAV) ☐ Monétaires court terme ☐ Fonds à formule	☐ Alcool ☐ Armement ☐ Charbon ☐ Energies fossiles non conventionnelles ☐ Pacte mondial ☐ Tabac ☒ Autres politiques sectorielles (BASM - bombes à sous munition – et MAP - mines anti-personnel)	3 734,01M €	☒ Label ISR ☐ Label TEEC ☐ Label CIES ☐ Label Luxflag ☐ Label FNG ☐ Label Autrichien ☐ Autres (précisez)	Lien vers les documents relatifs au fonds - DICI - Prospectus - Rapport de gestion - Reporting financier et extra financier - Présentations diverses

2. DONNEES GENERALES SUR LA SOCIETE DE GESTION

2.1. Nom de la société de gestion en charge du ou des fonds auxquels s'applique ce Code

La société de gestion en charge des fonds auxquels s'applique le présent code est **La Française Asset Management** (La Française AM). Au sein du Groupe La Française (La Française), elle représente l'entité maîtresse du pôle Valeurs Mobilières et est spécialisée sur la gestion monétaire, obligataire, diversifiée et actions.

La Française Asset Management

128 boulevard Raspail, 75006 Paris, FRANCE

Société par actions simplifiée au capital de 17 696 676 €

Société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF sous le n°GP97076

Enregistrée sous le n° 314 024 019 RCS Paris.

Site Internet : <https://www.la-francaise.com/>

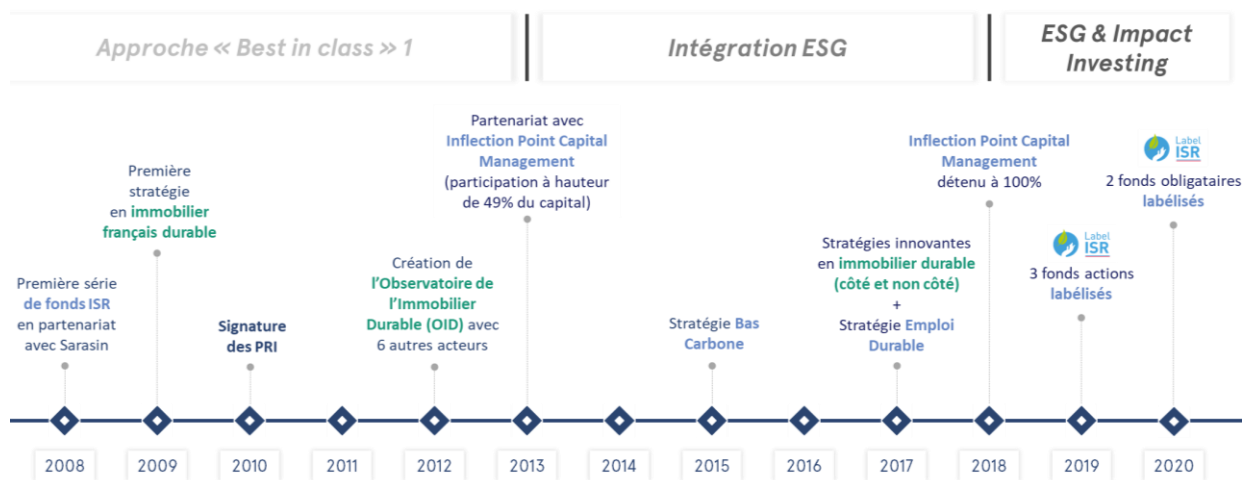
2.2. Quels sont l'historique et les principes de la démarche d'investisseur responsable de la société de gestion ?

La démarche de La Française AM s'inscrit dans le cadre de la politique Responsabilité Sociétale de l'Entreprise (RSE) du groupe La Française et de celle de son actionnaire, la banque mutualiste Crédit Mutuel Nord Europe (CMNE).

Le reporting RSE du CMNE est disponible à cette adresse :

https://www.creditmutuel.fr/partage/fr/CC/CMNE-2018/telechargements/institutionnel/rapport-annuel/2019/RA_CMNE_-_Chapitre_5_-_RSE-DPEF.pdf

La démarche d'investisseur responsable de La Française, ainsi que le montre la frise ci-dessous remonte à 2008. Partie d'une démarche externalisée, La Française a peu à peu évolué vers de plus en plus d'intégration des ressources et compétences et d'expansion du périmètre de l'investissement responsable à diverses classes d'actifs.



1 Best in class : type de sélection ESG consistant à privilégier les entreprises les mieux notées d'un point de vue extra-financier au sein de leur secteur d'activité, sans privilégier ou exclure un secteur par rapport à l'indice boursier servant de base de départ

En octobre 2010, pour renforcer son engagement, La Française a signé les Principles for Responsible Investment (PRI).

Le dernier rapport des PRI est disponible à cette adresse : <https://reporting.unpri.org/surveys/PRI-reporting-framework-2019/223DC7AD-D59B-4A23-9443-6737A21CD729/79894dbc337a40828d895f9402aa63de/html/2/?lang=en&a=1>

L'application de ces principes s'est traduite par l'élaboration et l'amélioration continue des processus d'investissement et de moyens dédiés à la gestion ISR du groupe. Elle s'est également traduite par la mise en place d'une politique RSE ambitieuse et enrichie tous les ans.

La définition de l'ISR est multiple et toujours en évolution : exclusion, Best In Class, thématique, etc. La Française a déployé une version propriétaire de l'Investissement Responsable (IR) : plus exigeante que la seule prise en compte des critères financiers et extra-financiers traditionnels basés sur les 3 facteurs ESG (Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance), la stratégie intègre une mesure de durabilité en évaluant la capacité d'adaptation et d'innovation des entreprises.

Ainsi, la philosophie de La Française permet de sélectionner les sociétés les plus aptes à se développer dans un monde en perpétuelle mutation et ayant la volonté de mettre en place une véritable politique de développement durable.

La Française place la problématique et la satisfaction de ses clients au cœur de ses préoccupations qu'ils soient investisseurs institutionnels, partenaires, clients privés, réseaux de distribution en France et à l'international.

Le groupe développe depuis de nombreuses années une culture d'entreprise autour de trois axes majeurs que sont l'entrepreneuriat, l'innovation et l'esprit d'ouverture, et du partage des valeurs de proximité, d'excellence, de responsabilité et d'engagement.

La Française affirme sa RSE à travers diverses actions touchant à la fois son mode de fonctionnement interne et son activité de gestion pour compte de tiers sur l'ensemble de ses expertises. A l'instar des entreprises de son secteur, l'impact le plus important découle de son métier de gestion d'actifs. Il n'en demeure pas moins que La Française s'attache à s'appliquer à elle-même ce qu'elle recherche dans ses investissements : la prise en compte de l'Environnement, du Social et du Sociétal et une bonne Gouvernance tout en participant à des actions durables et solidaires.

La RSE du groupe s'articule donc autour de divers types d'actions :

- **Actions pour l'environnement** : bilan carbone, gestion des ressources et bonnes pratiques
- **Actions à caractère social** : promotion de la diversité et de l'égalité professionnelle et bien-être au travail
- **Gouvernance** : partage des fruits de l'expansion
- **Actions durables et solidaires** : à travers l'engagement du groupe dans des actions durables et des initiatives solidaires et l'accompagnement des collaborateurs à s'engager dans des causes humanitaires ou citoyennes

Vous trouverez des informations complémentaires sur notre démarche d'investisseur responsable sur notre site internet.

2.3. Comment la société de gestion a-t-elle formalisé sa démarche d'investisseur responsable ?

La Française a formalisé sa démarche d'investisseur responsable en publiant sa Charte sur l'Investissement Responsable, sa politique de vote et sa politique d'engagement.

- **Charte sur l'Investissement Responsable**

Depuis juillet 2018, le groupe La Française publie sa Charte de l'Investissement Responsable, document de référence des pratiques du groupe en termes d'intégration des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans son activité de gestion pour compte de tiers et disponible à l'adresse suivante :

www.la-francaise.com/fileadmin/docs/CharteInvestissementResponsableLaFrancaiseFR.pdf

Le groupe La Française est convaincu que les facteurs ESG affectent de façon importante les performances financières des actifs d'investissement, aussi bien en termes de rentabilité que de risque et que cette influence ne cesse de se renforcer. Cette conviction est étayée par les travaux académiques de plus en plus nombreux qui traitent de cette question et qui viennent la confirmer. L'antagonisme opposant la performance économique et la rentabilité financière à la durabilité et à la responsabilité sociale n'est plus de mise. Les comportements responsables pour une finance durable sont en effet synonymes de flexibilité, de réactivité, d'innovation et donc de possible création de valeur et ainsi de performance financière. De fait la question n'est pas pourquoi intégrer les facteurs ESG dans les processus d'investissement, mais plutôt quelle raison invoquer pour les ignorer.

Notre groupe est également convaincu que le changement climatique est un élément structurant de l'avenir économique et social et que la société de demain sera basée sur une économie bas-carbone. A ce titre, il est important et urgent de prendre en compte le climat dans les décisions d'investissement. Les risques et opportunités associés au changement climatique, risques et opportunités de transition ou risques physiques, sont de nature à affecter toutes les activités et les performances financières des actifs, quels que soient les secteurs et les classes d'actifs. Non seulement il n'y a pas d'antagonisme entre performance climat et performance financière, mais de plus, des études académiques de plus en plus nombreuses montrent l'émergence d'un facteur carbone influençant les marchés financiers. La problématique de la biodiversité est également un élément environnemental structurant à laquelle notre groupe est sensible.

En pratique, le groupe La Française a développé une version propriétaire de l'IR qui combine à tous les niveaux de la gestion des actifs et sans hiérarchie, des facteurs financiers, stratégiques et ESG.

Inflection Point by La Française (IPLF), le centre de recherche et d'expertise du groupe La Française est responsable de la méthodologie et du calcul des scores ESG, ainsi que de la détermination des facteurs stratégiques. Cette expertise est diffusée dans tous les pôles de gestion du groupe.

- **Politique de vote**

La Française AM a formalisé une politique de vote aux assemblées générales qui repose sur l'outil de vote électronique Proxy Voting d'ISS (*Institutional Shareholders Services*). Cet outil permet d'assurer l'exercice des droits dans l'ensemble des sociétés en portefeuille. Depuis 2014 le groupe a retenu la Sustainability Policy d'ISS qui correspond le mieux à son approche, ses convictions et ses engagements en tant que signataire des PRI. Cependant, il est apparu essentiel de pouvoir s'exprimer sur certains sujets sensibles et potentiellement contentieux. Aussi le groupe a-t-il mis en place des alertes sur des types de résolutions prédéfinis afin qu'IPLF puisse exprimer son point de vue et ainsi permettre, éventuellement, de voter différemment de la recommandation d'ISS.

Enfin, le groupe La Française a adopté en 2017, et met à jour chaque année une politique de vote¹ spécifique (*Custom Policy*) en accord avec ses engagements, notamment en faveur du climat, et qui porte sur :

1. Le climat (Environnement) : opposition à l'approbation des comptes d'entreprises ne répondant pas au questionnaire du CDP²
2. La diversité (Social) : vote contre l'élection ou la réélection de membres masculins du Conseil d'Administration si à l'issue de ce vote le Conseil compte moins de 25% de femmes
3. La rémunération (Gouvernance) : vote contre le rapport ou la politique de rémunération s'il n'y a pas de politique claire et transparente en matière de détention d'actions par le management
4. Le cumul des mandats (Gouvernance) : vote contre l'élection ou la réélection de membres du Conseil d'Administration s'ils cumulent plus de 4 mandats à l'issue de la réélection.

La politique de vote spécifique à La Française (La Française Custom Policy) est disponible sur :

www.la-francaise.com/fr/informations-reglementaires/

La Sustainability Policy d'ISS est disponible (en anglais) sur :

www.issgovernance.com/file/policy/active/specialty/Sustainability-International-Voting-Guidelines.pdf

• Engagement

La Française, de par son métier de gestionnaire d'actifs, considère l'engagement comme l'un des éléments clés de sa politique d'Investissement Responsable. Celle-ci est mise en œuvre lors de la sélection des entreprises, lors du vote systématique aux Assemblées Générales et enfin à travers l'engagement pratiqué avec les sociétés.

Le groupe a publié sa 1ère politique d'engagement³ en 2019 et la met à jour chaque année ; il publie également chaque année un rapport d'engagement qui revient sur les résultats de la politique mise en œuvre.

Il pratique l'engagement individuel auprès des entreprises sur les enjeux ESG. Les analystes d'IPLF et les gérants engagent un échange sur ces thèmes avec les entreprises cotées et maintiennent un dialogue actif avec celles sélectionnées et en portefeuille. Ces échanges portent en particulier sur les sujets pour lesquels l'information est parcellaire et qui sont estimés essentiels pour cerner la stratégie et le *business model* de l'entreprise.

Par ailleurs, le groupe La Française participe à des initiatives d'engagement collaboratif. Il a ainsi rejoint des initiatives notamment au travers de la *Collaboration Platform* des PRI sur deux thèmes essentiels : le changement climatique (*Climate Action 100+*) et les données sociales des entreprises (*Workforce Disclosure Initiative*).

2.4. Comment est appréhendée la question des risques/opportunités ESG dont ceux liés au changement climatique par la société de gestion ? (Article 173-VI & TCFD)

Les comportements responsables pour une finance durable sont synonymes de flexibilité, de réactivité et d'innovation. Notre groupe est convaincu que le changement climatique est un élément structurant de l'avenir économique et social et qu'une économie bas-carbone sera intégrée à la société de demain. A ce titre, il est important et urgent de prendre en compte le climat dans les décisions d'investissement. Les risques et opportunités associés au changement climatique comme à la transition ou aux risques physiques, sont de nature à affecter toutes les activités et les performances financières des actifs, quels que soient les secteurs et les classes d'actifs. Nous ne souhaitons pas exclure a priori de secteurs mais

¹ www.la-francaise.com/fr/informations-reglementaires/

² CDP (anciennement Carbon Disclosure Project) questionne depuis plus de 10 ans les plus grandes entreprises mondiales sur leurs émissions de carbone et leur stratégie pour les réduire

³ www.la-francaise.com/fr/informations-reglementaires/

retenons le principe d'une démarche de progrès. Pour ce faire, nous avons recours à l'analyse stratégique en particulier par la mesure de la capacité d'adaptation et d'innovation propre à chaque entreprise. Ces capacités sont clés pour faire face aux changements profonds qui impactent l'économie mondiale, lesquels rendent particulièrement nécessaire l'intégration des facteurs ESG.

Nous misons sur la combinaison :

- D'une exigence quant aux résultats de l'analyse ESG (et donc climat) dans le choix de nos investissements et,
- D'un engagement, notamment collaboratif sur le climat.

Les analyses réalisées préinvestissement et notre connaissance des entreprises investies nous permettent de gérer tant les controverses que le risque de réputation, en nous reposant sur notre centre d'expertise interne IPLF et en ayant la faculté d'analyser et de prendre en compte les événements (de type controverses) lorsqu'ils surviennent au fil de l'eau.

Notre politique en matière de risques et opportunités liés au changement climatique s'exprime dans la philosophie retenue pour la gestion des fonds appartenant à la gamme "Carbon Impact" (voir ci-dessous). En essence, nous cherchons à accompagner la transition énergétique plutôt qu'à exclure des secteurs entiers, ce qui nous impose une exigence particulière lors de la sélection des entreprises opérant dans les secteurs les plus carbo-intensifs et nous pousse à découvrir de nouveaux acteurs de l'économie bas-carbone.

Fort de la conviction qu'il faut intégrer les facteurs ESG & climat dans les processus d'investissement et du constat que le climat est un enjeu essentiel pour nos sociétés et donc nos investissements, le groupe a souhaité développer une gamme de produits répondant au défi de la transition énergétique et du changement de modèle de société vers une société bas-carbone. Notre gestion actions incarne cette conviction que nous appliquons désormais dans le crédit.

Le développement d'une gamme orientée changement climatique « Carbon Impact » dans les valeurs mobilières

Le premier fonds actions orienté changement climatique du groupe La Française a été lancé en juin 2015 en amont de la COP 21. Dénommé La Française Lux Inflection Point Carbon Impact Global⁴, ce fonds vise à un équilibre entre d'une part la réduction des émissions de carbone en investissant dans des sociétés émettrices en transition rapide et des sociétés apporteurs de solutions, en particulier technologiques, et d'autre part les émissions évitées apportées par des investissements dans les énergies renouvelables. Une stratégie actions de même nature mais portant sur la zone euro a été lancée en 2018.

Le fonds obligataire à échéance La Française Carbon Impact 2026 a été lancé en 2019 et le fonds obligataire La Française Obligations Carbon Impact a été transformé en 2020 en se basant sur la même philosophie de transition vers une économie bas carbone avec quelques adaptations.

Pour plus d'information, vous pouvez vous référer au Rapport sur la Stratégie Responsable et Climatique de La Française disponible à cette adresse : https://www.la-francaise.com/fileadmin/docs/Publications/Rapport_Climatique_et_Responsable_2020.pdf

⁴ Le Fonds a été créé le 1^{er} juin 2015, agréé au Luxembourg et réglementé par la CSSF (Commission de Surveillance du Secteur Financier)

2.5. Quelles sont les équipes impliquées dans l'activité d'investissement responsable de la société de gestion ?

Les équipes de La Française impliquées dans l'activité d'investissement responsable sont :

- Le Secrétaire Général du groupe La Française, sponsor formel de la politique du groupe en matière de finance Responsable et de RSE ;
- Le Global Head of Sustainable Investing: impulsion de la stratégie durable dans les différentes classes d'actifs et au niveau du groupe, coordination des actions, communication et pédagogie sur la finance durable et à impact ;
- Le Head of ESG, Managing Director de la structure de recherche ESG IPLF : en charge de l'élaboration des méthodologies ESG, de la fourniture des scores et mesures ESG et Climat à l'ensemble du groupe La Française et de la communication sur ces sujets ;
- Les gérants en charge des stratégies d'investissement responsable : gestion des fonds et mandats ;
- Les analystes quantitatifs et fondamentaux d'IPLF : en charge de la gestion des données et analyses ESG et climatiques ;
- Les consultants climatiques et ESG : développement, diffusion et harmonisation de la stratégie responsable du groupe dans les différentes classes d'actifs ; représentation du groupe dans les instances d'investissement responsable ;
- Les équipes de risques et reporting : gestion des risques, contrôle de second niveau, reporting mensuel ;
- Les équipes du juridique produits : responsabilité de la documentation légale des fonds ;
- Le Responsable Conformité et Contrôle Interne (RCCI) : contrôle de 2ème niveau ;
- Les équipes commerciales : promotion des produits d'investissement responsable ;
- Les équipes du marketing : aide à la rédaction des présentations et plaquettes commerciales et à la structuration des messages ;
- Les équipes de la communication : rédaction et coordination du semestriel Stratégie & Durabilité ; visibilité du groupe sur l'Investissement Responsable ; participation à la semaine de la Finance Responsable ; organisation d'événements internes et externes autour de l'Investissement Responsable ; page dédiée du site internet et du blog (Blue Room) de La Française sur l'Investissement Responsable ;
- Le Comité Investissement Responsable : rassemble tous les départements et toutes les classes d'actifs du groupe trimestriellement pour échanger sur les bonnes pratiques et l'actualité afférentes à l'Investissement Responsable dans le groupe.

2.6. Quel est le nombre d'analystes ISR et le nombre de gérants ISR employés par la société de gestion

La Française AM emploie 13 gérants ISR⁵ : 5 gérants actions, 4 gérants crédit et 4 gérants taux ;

Les gérants ISR de La Française AM travaillent en partenariat avec les 6 analystes de IPLF dédiés à la recherche thématique et ESG.

⁵ Équipe de gestion actuelle, susceptible d'évoluer dans le temps.

2.7. Dans quelles initiatives concernant l'IR la société de gestion est-elle partie prenante ?

Initiatives généralistes	Initiatives environnement/climat	Initiatives sociales	Initiatives gouvernance
☒ SIFs - Social Investment Forum (plus détails des commissions) FIR : Groupe de travail allocation d'actif Groupes de travail Impact Additionnalité et Mesure d'Impact Commission Recherche ☒ PRI - Principles For Responsible Investment Groupe de travail sur la mise en œuvre de la taxonomie verte ☐ ICCR - Interfaith Center on Corporate Responsibility ☐ ECCR - Ecumenical Council for Corporate Responsibility ☒ Commissions AFG Bureau du Comité IR ☐ EFAMA RI WG ☐ European Commission's High Level Expert Group on Sustainable Finance ☐ Autres (précisez)	☐ IIGGC - Institutional Investors Group on Climate Change ☒ CDP- Carbon Disclosure Project (précisez carbone, forêt, eau, ...) carbone, eau et forêt ainsi que la « non discloser campaign » ☐ Montreal Carbon pledge ☐ Portfolio Decarbonization Coalition ☒ Green Bonds Principles ☐ Climate Bond Initiative ☐ Appel de Paris ☒ Autres (précisez) Climate Action 100+ UNEP FI : Membre de la commission Investissement Membre du groupe pilot sur la mise en œuvre des recommandations de la TCFD TPI, Transition Pathway Initiative SBTi, Science Based Target initiative	☐ Accord on Fire and Building Safety in Bangladesh ☐ Access to Medicine Foundation ☐ Access to Nutrition Foundation ☒ Autres (précisez) WDI, Workforce Disclosure Initiative	☐ ICGN - International Corporate Governance Network ☐ Autres (précisez)

2.8. Quel est l'encours total des actifs ISR de la société de gestion ?

L'encours total des actifs ISR de La Française AM est de 4 807 millions d'euros au 31/07/2020.

2.9. Quel est le pourcentage des actifs ISR de la société de gestion rapporté aux encours totaux sous gestion ? (Article 173-VI)

Les actifs ISR de La Française AM représentent environ 31% de ses encours totaux sous gestion au 31/07/2020.

2.10. Quels sont les fonds ISR ouverts au public gérés par la société de gestion ?

Les fonds ISR ouverts au public et FCPE gérés par La Française AM sont :

- Sur les actions :
 - La Française LUX – Inflection Point Carbon Impact Global, et son nourricier CMNE Participation Actions Monde ;
 - La Française LUX – Inflection Point Carbon Impact Euro ;
 - La Française Inflection Point Actions Euro, et son nourricier CMNE Participation Actions Euro ;
 - La Française Inflection Point Trend Prévention ;
 - La Française Inflection Point Multi Trends.
- Sur les obligations :
 - La Française Obligations Carbon Impact, et son nourricier CMNE Participation Obligations ;
 - La Française Carbon Impact 2026.
- Sur le monétaire :
 - La Française Trésorerie.
- Sur les fonds diversifiés :
 - CMNE Participation Solidaire.

3. DONNEES GENERALES SUR LE(S) FONDS ISR PRESENTE(S) DANS CE CODE DE TRANSPARENCE

3.1. Quel(s) est (sont) le(s) objectif(s) recherché(s) par la prise en compte des critères ESG au sein du/des fonds ?

L'objectif global est double : obtenir des performances à court et moyen terme et proposer une solution d'investissement responsable

Objectif financier : L'objectif financier du fonds est d'offrir une performance égale à l'Eonia par le biais d'instruments de dette à court terme (NEU CP, NEU MTN, bons souverains, fonds monétaires) et d'obligations conventionnelles à échéance limitée à court terme.

Intégration ESG :

Nous cherchons activement à intégrer les questions environnementales, sociales et de gouvernance dans notre processus d'investissement afin d'offrir une solution d'investissement durable à nos clients et de contribuer à un avenir plus juste et plus durable.

Les critères E, S et G sont profondément ancrés dans notre processus d'investissement.

Le fonds investit dans des titres à court terme ou des obligations à court terme de sociétés dont la notation de crédit est de qualité Investment Grade (les pires notations seraient A-2 S&P et P-2 Moody's ou équivalent selon l'évaluation crédit de la Française).

La base de l'intégration des facteurs ESG consiste à percevoir les risques et opportunités ESG et à les intégrer dans l'analyse de crédit afin que notre notation de crédit interne reflète la dynamique ESG qui pourrait affecter la stabilité financière des émetteurs en portefeuille.

C'est ce que les agences de notation de crédit ont commencé à mettre en œuvre ces dernières années, car les critères financiers supplémentaires peuvent avoir un impact sur le profil de crédit des émetteurs.

Nous pensons que l'analyse ESG doit nourrir nos évaluations crédit. Un profil de risque ESG faible peut être confirmé par une position prudente ou un avis négatif de l'analyste crédit. Le score ESG peut alerter l'analyste crédit sur la faiblesse potentielle de l'entreprise.

Nous devons comprendre dans quelles entreprises nous investissons si nous voulons encourager les meilleures pratiques. Pour trouver le bon résultat pour nos clients, nous allouons des financements à des entreprises que nous pensons capables de réussir sur le long terme. La durabilité est au cœur de notre philosophie d'investissement et constitue un élément clé de la construction des portefeuilles.

L'intégration des facteurs ESG nous aide à évaluer pour chaque entreprise la durabilité du modèle d'entreprise et sa capacité d'adaptation.

Cela nous permet de sélectionner des entreprises ayant des normes ESG élevées et d'éviter les entreprises qui pourraient être confrontées à des risques ESG élevés. Nous voulons investir et soutenir activement les entreprises ayant de bonnes pratiques d'entreprise et éviter celles qui pourraient être exposées à des risques de réputation à l'avenir ou à des faillites d'entreprises.

Nous surveillons de près les impacts positifs de l'intégration des facteurs ESG en fournissant un rapport d'impact annuel.

Au travers du fonds, les souscripteurs s'exposent principalement aux risques suivants : Risque discrétionnaire, Risque de taux, Risque de crédit, Risque de perte en capital, Risque de contrepartie.

3.2. Quels sont les moyens internes et externes utilisés pour l'évaluation ESG des émetteurs formant l'univers d'investissement du/des fonds ?

La Française dispose de son propre centre de recherche et d'expertise en matière d'analyse extra financière (Inflection Point by La Française - IPLF). Au sein de ce centre basé à Londres, le Directeur de la Recherche ESG et 6 analystes ESG sont responsables de la méthodologie et du calcul des scores ESG, ainsi que de la détermination des facteurs stratégiques. Ils évaluent et quantifient le score ESG des entreprises émettrices mondiales et appliquent un modèle de données unique pour l'évaluation de l'empreinte carbone. Cette expertise infuse l'ensemble du processus d'investissement et leur permet de mieux répondre aux exigences croissantes de reporting ISR.

L'expertise des analystes ESG est intégrée au processus d'investissement via une plateforme de recherche interne propriétaire, et conduit au développement d'idées et de solutions d'investissement issues de la collaboration étroite entre les analystes, les gérants et les spécialistes produits.

Les ressources et outils utilisés par les gérants et les analystes ESG sont présentés ci-après :

Ressources / outils	Utilisation	Importance au sein du processus
Logiciels / Progiciels		
LightTrade (logiciel de La Française)	Partage et stockage des scores extra financiers (ESG et carbon impact ainsi que leurs sous-indicateurs) sur le logiciel de gestion de portefeuille et de passage d'ordres Historisation des scores et mesure de leur évolution	+++
FactSet	Partage et stockage des notes de recherche et des scores financiers et extra-financiers Historisation des scores et mesure de leur évolution	+++
Bloomberg	Suivi de la performance en temps réel et du risque ex-ante des portefeuilles Utilisation de la base de données ESG pour le filtre quantitatif	++
Recherche et bases de données		
Recherche des intermédiaires financiers (brokers)	Notes de recherche et modèles de valorisation ; Séminaires sociétés et thématiques ; Actualité des marchés, secteurs, entreprises ;	+++
ISS	Recherche sur les résolutions et vote aux assemblées Utilisation du module ISS - Sustainability Policy Politique Custom de La Française	++
Sustainalytics	Exclusion des entreprises liées aux armements controversés	+
Clarity AI	Utilisation de la base de scores ESG pour le filtre quantitatif	+
CDP	Utilisation des données Carbone	++
ISS -Oekom	Utilisation de la base de scores ESG pour notre filtre quantitatif et de la recherche ESG pour l'analyse qualitative	++
Trucost	Utilisation des données Trucost pour l'estimation des données évitées par les green bonds	++

3.3. Quels critères ESG sont pris en compte par les fonds ?

La recherche est formalisée dans le modèle à cinq facteurs développé par IPLF à l'origine pour les investissements en actions. L'évaluation de chacun des cinq facteurs implique la collecte de données de référence, puis l'évaluation et la notation d'un ensemble de critères d'évaluation. Ces facteurs analysent des critères relatifs à l'ESG mais également stratégiques (voir également la section 3.5 de ce code) :

- **ESG**
 - **L'environnement (E)** : Dépendance aux matières premières, gestion des émissions carbone, efficacité énergétique, pollution, gestion de l'eau et des déchets, etc.
 - **Le capital humain (S)** : Droit des salariés, rotation du personnel, formation et acquisition de connaissances. etc.
 - **Le capital organisationnel (G)** : Gouvernance, relation avec les autorités nationales et locales, avec les fournisseurs, les clients, etc.
- **Stratégiques**
 - **L'innovation** : Culture d'innovation, promotion de l'innovation en interne, importance de la recherche et du développement, lancement de nouveaux produits, etc.
 - **La capacité d'adaptation** : Structure de management structures, gestion de l'information, agilité stratégique, relations publiques, etc.

3.4. Quels principes et critères liés aux changements climatiques sont pris en compte par les fonds ? (Article 173-VI)

Nous regardons les critères liés au changement climatique à travers l'analyse du pilier environnemental (le E de ESG) qui inclut notamment des éléments sur l'efficacité carbone, l'efficacité énergétique et la gouvernance environnementale (voir question 3.5). Les critères analysés vont principalement relever de la mesure des émissions de gaz à effet de serre, des objectifs mis en place pour leur réduction et de la stratégie et gouvernance liée au climat.

3.5. Quelle est la méthodologie d'analyse et d'évaluation ESG des émetteurs (construction, échelle d'évaluation...) ?

Notre méthodologie d'analyse et d'évaluation ESG des émetteurs repose sur un système de notation effectué en interne.

Nous avons développé un outil nous permettant d'analyser et d'évaluer les entreprises sur les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance et de calculer des scores ESG spécifiques à chaque secteur. Cet outil automatisé repose sur un modèle de notation propriétaire utilisant des données brutes en provenance de multiples fournisseurs reconnus (CDP, Oekom, CSRHUB, Factset et Bloomberg).

A partir de ces données brutes, les analystes ESG ont défini des méthodes de calculs d'indicateurs clés de performance (KPI) qui ne sont pris en compte que lorsque la couverture est jugée suffisante. Nos KPI viennent ensuite alimenter des Risks and Value Drivers (RV) qui déterminent ensuite les scores des facteurs E, S et G.

Pour finir, nous calculons un score ESG global en application une pondération spécifique aux facteurs E, S et G en fonction des spécificités sectorielles de chaque entreprise. Par exemple, pour les entreprises du secteur des Matériaux et de la Construction le facteur environnemental pèse pour 46,2% de la note ESG globale alors que pour le secteur des Médias, le facteur environnemental ne pèse que pour 18,2%.

Etape 1
Intégration de données brutes

CSRHUB®

CDP
DIVULGUEUR NATIONALE ÉCONOMIQUE

FACTSET

ISS-oekom▶

Bloomberg

Etape 2
Calcul automatisé d'Indicateurs Clés de Performance et de Facteurs de Valeur/Risque

Facteur Durabilité de l'Environnement	Facteur Capital Humain	Facteur Capital Organisationnel
Efficiency carbone Intensité carbone Émissions financées	Structure de gouvernance du capital humain Note de la gestion du travail Parité hommes-femmes Note Politique	Relation clients Sécurité du produit Qualité du produit
Efficiency énergétique Énergie verte Intensité énergétique	Capacité de recrutement Turnover du personnel Autres compensations et programme de prestations	Gestion logistique Chaîne d'approvisionnement habituelle Approvisionnement en matière première Droit de l'homme dans la chaîne logistique
Efficiency des matières premières Efficacité des émissions de déchets Capital nature	Satisfaction de l'employé Revue des notations Glassdoor.com Suivi de la satisfaction des collaborateurs	Relation avec autres parties prenantes clés Relation avec la communauté locale Philanthropie d'entreprise
Efficiency de l'eau Intensité des prélèvements d'eau Intensité de la consommation d'eau	Rendement au travail et fidélisation Note santé et sécurité Productivité du travail	Protection des droits des actionnaires Note ISS des actionnaires
Gestion de la pollution Objectif contre la pollution Performance de la pollution Composés organiques volatils Intensité oxyde de soufre Intensité oxyde d'azote	Apprentissage et connaissance Note du développement professionnel Note formation, santé et sécurité	Efficacité du conseil Note ISS du conseil Qualité du conseil Fraude et éthique des affaires
Gouvernance environnementale Objectifs cibles sur les énergies renouvelables Objectif d'émissions annualisées Gestion des déchets Gestion carbone Stratégie énergie	Relations de travail % des collaborateurs syndiqués Licenciements massifs	Salaire des dirigeants Note ISS de compensation Pratiques de rémunération des dirigeants
		Transparence et reporting Note ISS de l'audit Transparence et qualité du reporting

Etape 3
Notation par Facteur

Note
Durabilité de l'Environnement

Note
Capital Humain

Note
Capital Organisationnel

Pondération sectorielle des Notes par Facteur

Etape 4
Notation ESG

Note ESG

3.6. A quelle fréquence est révisée l'évaluation ESG des émetteurs ? Comment sont gérées les controverses ?

Comme indiqué en section 3.5 de ce code, notre méthodologie d'analyse et d'évaluation ESG des émetteurs repose sur un système de notation. Le score ESG des émetteurs est recalculé automatiquement sur un pas mensuel.

A l'occasion de cette mise à jour mensuelle, l'équipe de gestion passe en revue la liste d'exclusion de 20% des entreprises ayant les pires scores ESG de l'univers (voir processus présenté en section 4.1).

Les mouvements au sein de la liste des 20% des entreprises exclues sont analysées sous différents axes, suivant qu'ils résultent de changements fondamentaux (ex : controverses, changement de management etc.) ou de changements statistiques (ex : croissance du nombre d'entreprises notées dans l'univers, franchissement de seuil, etc.). Cette analyse est réalisée par l'équipe d'analyse ESG et elle est discutée avec l'équipe de gestion et de contrôle des risques.

Notre méthodologie d'analyse et d'évaluation ESG fait quant à elle a minima l'objet d'une revue annuelle qui permet d'appliquer à la méthodologie elle-même les capacités d'innovation et d'adaptation que nous recherchons chez les entreprises que nous notons.

Les critères ESG sont entièrement intégrés dans notre analyse de l'émetteur : cette analyse doit être revue au moins une fois par an (normes MMF), ce qui signifie que les notes ESG sont revues avec cette même fréquence minimale.

4. PROCESSUS DE GESTION

4.1. Comment les résultats de la recherche ESG sont-ils pris en compte dans la construction du portefeuille ?

Les résultats de la recherche ESG sont pris en compte à différentes étapes du processus d'investissement.

Les critères ESG sont appliqués à l'univers d'investissement et sont intégrés dans la construction du portefeuille

La méthodologie ESG expliquée précédemment est appliquée à l'univers d'investissement initial et nous permet de définir l'univers d'investissement éligible qui répond à nos critères ESG.

Les scores des entreprises sont déterminés selon notre méthodologie interne qui est détaillée en section 3.5 de ce code.

Ensuite, nous prenons en compte les critères ESG via notre processus d'intégration thématique qui allie une analyse carbone à l'analyse financière.

4.2. Comment les critères relatifs au changement climatique sont-ils pris en compte dans la construction du portefeuille ? (Article 173-VI & HLEG)

Comme expliqué précédemment, l'intégration des critères ESG se fait lors de la construction du portefeuille et de la définition de l'univers investissable.

Univers d'investissement

Les fonds monétaires se négocient sur le marché de gré à gré, par opposition au marché organisé. L'une des conséquences est que l'univers d'investissement du marché monétaire n'est pas facile à définir car il n'existe pas de référence représentative. Le marché monétaire permet aux gouvernements, aux institutions financières et aux entreprises d'emprunter et de prêter des liquidités à court terme (moins d'un an). Sur ce marché, les dettes négociables à court terme sont émises et négociées de gré à gré. Ce marché est donc moins liquide qu'un marché réglementé/organisé. Plus des deux tiers de ce marché monétaire sont concentrés sur les institutions financières.

Toute entreprise dont la notation de la contrepartie à court terme est de haute qualité (jusqu'à A-2 ou P-2) est éligible à notre fonds. Ceci est équivalent à l'investment grade pour le marché crédit. L'univers du marché monétaire européen est également ouvert aux entreprises mondiales qui sont situées dans d'autres régions mais qui souhaitent emprunter ou prêter des euros. C'est pourquoi nous avons choisi l'indice "Global IG 1-5 yrs" comme faisant partie de l'univers d'investissement.

Nous avons également choisi d'inclure l'indice "Global BB 1-5 yrs" pour plusieurs raisons :

- Etant donné que ce marché est dominé par les institutions financières, afin de capter au mieux les émetteurs potentiels, nous incluons également ce segment car il comprend des dettes senior et subordonnées notées BB mais d'émetteurs notés investment grade et éligibles à l'univers du marché monétaire
- La part des entreprises du segment BB est également potentiellement éligible pour deux raisons:
 - o Si elles ont une notation BBB/BB fractionnée, elles peuvent être considérées comme des investissements de qualité lors de l'évaluation du risque de contrepartie à court terme
 - o S'ils ont un profil de crédit renforcé, un cran de plus peut les rendre éligibles

Nous ajoutons finalement à cet univers investissable tous les émetteurs qui sont en portefeuille et qui ne sont pas capturés par les deux indices que nous utilisons pour construire l'univers.

Couverture

- Nous couvrons 74% de l'univers d'investissement total ; nous définissons cela comme notre univers d'investissement couvert
- Cette couverture augmentera au fur et à mesure car nos analystes ESG examineront plus d'entreprises
- Ainsi, les 26 % restants de l'univers d'investissement sont de facto exclus, car il n'y a pas de couverture

Nous appliquons une politique d'exclusion à l'univers d'investissement couvert en plusieurs étapes

Politique d'exclusion des groupes

- Nous excluons systématiquement les entreprises exposées à des armes controversées
- Notre politique exclut également les entreprises des pays figurant sur la liste noire et les investissements dans les pays sous liste rouge nécessitent une approbation de la conformité au cas par cas. Les catégories de pays susmentionnées sont gérées par l'équipe de conformité du groupe La Française en fonction de facteurs tels que les sanctions internationales, les implications en matière de terrorisme et la corruption.

Politique d'exclusion du fonds

- Nous excluons les 20 % des pires scores ESG de l'univers d'investissement couvert, soit environ 15 % supplémentaires ; ces entreprises exclues représentent la liste d'exclusion ESG, ce qui signifie que notre univers d'investissement potentiel est réduit à 59 % de notre univers d'investissement total.

Définition de l'univers éligible ESG

- Pour être investissable, les sociétés doivent avoir une note ESG supérieures au minimum requis (au-dessus du seuil d'exclusion de 20 %)
- La sélection des obligations pour la construction du portefeuille se fera exclusivement dans l'univers éligible ESG.

Liste d'exclusion ESG

La liste de surveillance ESG est configurée en tant que filtre dynamique de due diligence et se distingue des filtres d'exclusion à liste statique excluant tout investissement dans les sociétés listées. (La liste d'exclusion ESG est conservée séparément sur un serveur partagé et est recalculée chaque mois.

Comme expliqué précédemment, pour être éligible au fonds, le score global ESG d'une entreprise ainsi que les scores par catégories doivent être supérieurs aux exigences minimales.

Objectif de la liste d'exclusion ESG

L'intégration des facteurs ESG dans le processus d'investissement permet d'identifier les entreprises de meilleure/moins bonne qualité et de fournir des informations supplémentaires pour la sélection des valeurs. C'est une façon de s'assurer que le portefeuille n'est pas exposé à des risques ESG excessifs.

Les entreprises figurant sur la liste d'exclusion sont sélectionnées selon une approche "worst in class" qui compare la performance ESG en fonction du score ESG par rapport à leur peer group. Nous couvrons actuellement environ 1 400 entreprises dans cet univers.

Coverage Index	74.0%
Exclusion list 20% threshold	4.82

Chaque mois, suite à la mise à jour du score ESG, le seuil de score ESG est mis à jour.

Les entreprises figurant sur la liste d'exclusion ESG sont soumises à une surveillance plus intense de la part de l'équipe d'investissement en raison de leurs risques ESG élevés. Si l'une de ces valeurs est envisagée pour un investissement ou si, en tant que société en portefeuille, leurs scores se détériorent au point qu'elles entrent dans la liste d'exclusion ESG respective, l'équipe d'analyse ESG fournira une évaluation des risques et discutera des implications avec le gérant et l'équipe chargée des risques. À moins qu'il n'y ait suffisamment de preuves documentées d'un ajustement positif des scores ESG, la société concernée sera non investissable ou devra être cédée.

4.3. Comment sont pris en compte les émetteurs présents dans le portefeuille du fonds ne faisant pas l'objet d'une analyse ESG (hors OPC) ? (Article 173-VI & TCFD)

Nous couvrons 74% de l'univers d'investissement total ; nous définissons cela comme notre univers d'investissement couvert.

Cette couverture augmentera au fur et à mesure car nos analystes ESG examineront plus d'entreprises.

Ainsi, les 26 % restants de l'univers d'investissement sont de facto exclus, car il n'y a pas de couverture

4.4. Le process d'évaluation ESG et/ou processus de gestion a-t-il changé dans les douze derniers mois ?

L'intégration de l'analyse ESG dans notre analyse crédit est un processus que nous avons commencé à mettre en œuvre au deuxième trimestre 2019 dans le cadre de la révision annuelle des profils de crédit de l'émetteur. L'accord de l'AMF que nous avons obtenu au début de l'année dernière (normes OPCVM pour LF Trésorerie) nous a conduit à mettre en œuvre la gouvernance de l'analyse crédit conforme aux normes OPCVM, une opportunité d'intégrer presque en même temps l'analyse ESG.

Notre processus est basé sur une approche bottom up de la qualité de crédit des émetteurs telle qu'elle est évaluée par les gérants/analystes de l'équipe crédit. En plus des scores et de l'empreinte carbone, nous intégrons les principaux résultats de l'analyse ESG dans notre évaluation SWOT et crédit afin de nourrir notre méthodologie interne de notation de crédit.

Au moment de l'émission ou en cas de dégradation de la notation crédit, l'équipe crédit évalue la qualité crédit des émetteurs afin de décider si ces émetteurs sont toujours éligibles à la stratégie.

Comité MMF

Un comité spécial dédié au fonds du marché monétaire (MMF), le Comité de Notations Monétaires, a été mis en place. Pour être éligible à la stratégie, l'émetteur doit être approuvé et validé par ce comité. Une fois cela fait, les instruments émis par cet émetteur deviennent tous éligibles au portefeuille. Ce comité comprend les membres des équipes crédit, monétaire et risque et se réunit pour l'une ou l'autre de ces raisons :

- Nouvel émetteur dans l'univers investissable
- Révision annuelle de l'évaluation crédit pour être conforme aux normes des OPCVM monétaires
- Contrôles des risques :
 - o Lorsque le spread crédit varie fortement
 - o Lorsqu'il y a une dislocation entre le spread de crédit et les conclusions de l'analyse crédit
- Événement de crédit

- Événement ESG

4.5. Une part des actifs du ou des fonds est-elle investie dans des organismes solidaires ?

Non, aucune part des actifs et du fonds n'est investie dans des organismes solidaires.

4.6. Les fonds pratiquent-ils le prêt/emprunt de titres ?

Le fonds est autorisé à prêter/emprunter des titres à des fins de liquidité dans la limite de 10 % de la valeur liquidative. Cette possibilité n'est pas utilisée actuellement.

4.7. Les fonds utilisent-ils des instruments dérivés ?

Oui le fonds peut avoir recours à l'usage de dérivés (futures, options) à des fins de couverture du risque de taux et de change.

4.8. Les fonds investissent-ils dans des OPC ?

Les fonds monétaires sont utilisés pour gérer les liquidités (de façon mineure). L'exposition maximale aux OPCVM ou aux OPC est fixée à 10%.

5. CONTROLES ESG

5.1. Quelles sont les procédures de contrôles internes et/ou externes mises en place permettant de s'assurer de la conformité du portefeuille par rapport aux règles ESG fixées pour la gestion du/des fonds ?

Pour s'assurer du respect des règles internes d'investissement, un contrôle à deux niveaux a été mis en place :

- **Contrôles de premier niveau:**

- Par l'équipe d'investissement : Avant d'investir dans un nouveau titre, le gestionnaire s'assure que le titre est investissable, c'est-à-dire qu'il a une analyse extra-financière et une couverture ESG. Dans le cas où il n'y a pas de couverture ESG, le gestionnaire envoie le titre pour analyse à l'analyste ESG responsable de ce secteur. La notation ESG sera alors disponible dans les prochains jours.
La liste des titres investissables est disponible sur un serveur partagé avec les différentes parties.

- **Contrôle de second niveau:**

- **A. Par le contrôle des risques** : Lors de son audit hebdomadaire, le Contrôle des risques effectue des contrôles sur les titres en portefeuille. Il peut accéder via le logiciel LightTrade ou la base de données ESG à tous les scores de chaque titre et vérifier leur présence ou non dans la liste des titres investissables.
Ce suivi est commenté lors des comités mensuels de suivi des risques de crédit "Comité de Suivi Signatures".

Liste d'exclusion 20%

	Univers ESG	Fonds
ESG Threshold	4,82	6,15
Nb émetteurs exclus	786	
Nb de titres sous le seuil ou sans note ESG		0
% titres sous le seuil		0%

- **B. Contrôle interne** : Le contrôle de second niveau, assuré par la Direction de la conformité et du contrôle interne, s'inscrit dans le cadre de la procédure de suivi des risques et de la conformité, appliquée à l'ensemble des directions du groupe La Française. Il permet de s'assurer de la mise en place d'un cadre de contrôle opérationnel.
A ce titre, le Contrôle Interne peut effectuer des contrôles annuels de conformité à la politique d'investissement ESG.

6. MESURES D'IMPACT ET REPORTING ESG

6.1. Comment est évaluée la qualité ESG du/des fonds ?

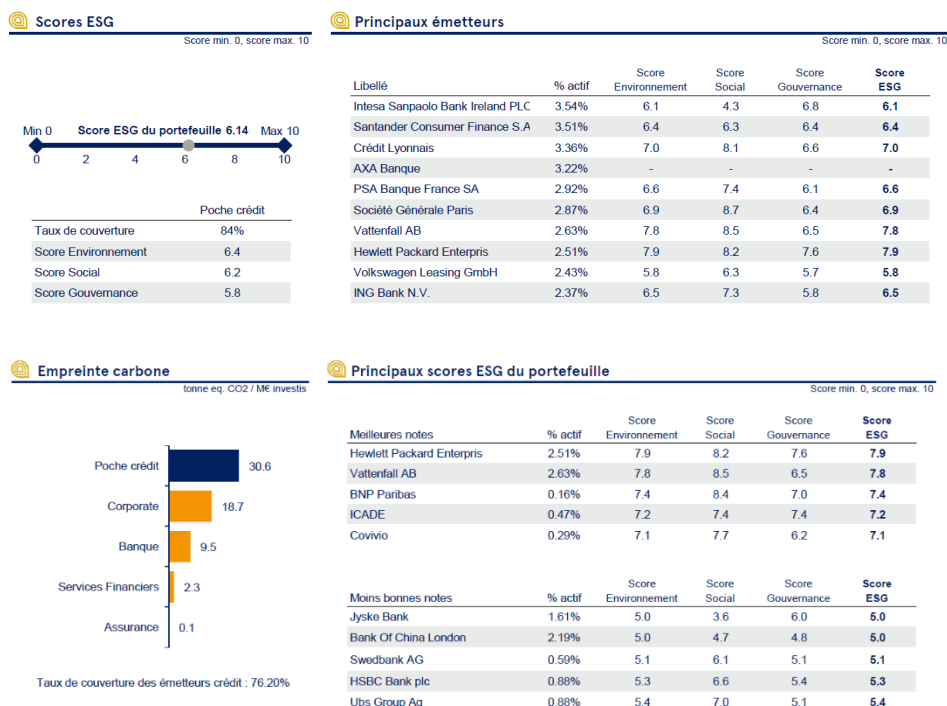
La qualité ESG du fonds est évaluée au travers de son score global, qui intègre notamment son score ESG. Elle découle naturellement de notre process de gestion qui fait qu'un titre ne fait partie de la liste des titres investissables que s'il a passé les diverses phases d'analyse et a été validé par le gérant comme faisant partie de la sélection de titres investissables.

6.2. Quels indicateurs d'impact ESG sont utilisés par le/les fonds ?

Mesure de l'impact sur une base mensuelle :

Même si les scores ne sont pas des mesures d'impact en soi, nous fournissons des scores ESG agrégés ainsi que des scores environnementaux mais aussi sociaux et de gouvernance comme indiqué dans les tableaux ci-dessous.

Nous fournissons également une attribution sectorielle à la performance carbone



En termes d'impact, nous publierons le rapport d'impact du fonds d'ici la fin du troisième trimestre 2020. Nous présenterons le même format que pour les fonds Carbon Impact Global et Actions Euros, c'est-à-dire que nous sélectionnerons ce que nous pensons être des indicateurs d'impact significatifs sur les 4 piliers:

- Environnement
- Social
- Gouvernance
- Droits de l'homme

6.3. Quels sont les supports media permettant d'informer les investisseurs sur la gestion ISR du ou des fonds ?

Nous communiquons sur notre gestion IR et/ou sur nos fonds sur les supports suivants :

- Notre site internet www.la-francaise.com sur lequel nous publions différents types de contenus en lien avec notre gestion ISR et les fonds dont nous assurons la gestion ;
- Le blog de La Française, « Blue Room by La Française » <https://blueroom.la-francaise.com/> sur lequel deux thématiques sont consacrées à l'investissement responsable : Carbon Impact et ISR
- Les documents juridiques (prospectus, DICI, rapports périodiques) et les reportings mensuels des fonds, accessibles depuis la page internet de chaque fonds concerné ;
- Le rapport d'impact annuel ;
- Les codes de transparence des fonds ESG et carbone ;
- La Charte Investissement Responsable de La Française ;
- Le rapport annuel sur la Stratégie Responsable et Climatique de La Française prévu par l'article 173 de la loi relative à la Transition Énergétique pour la Croissance Verte de 2015 ;
- Le reporting annuel aux PRI ;
- La politique de vote de La Française AM ;
- La politique d'engagement de La Française AM
- Des présentations de l'Investissement Responsable à La Française.

6.4. La société de gestion publie-t-elle les résultats de sa politique de vote et de sa politique d'engagement ? (Article 173-VI & HLEG)

Le groupe La Française et La Française AM s'engagent à optimiser la représentation des OPCVM gérés. L'objectif est de se rapprocher d'une participation à 100% aux Assemblées Générales et d'un vote à 100% des résolutions.

La Française AM publie les résultats de sa politique de vote de manière agrégée dans sa politique de droits de vote qui comprend le rapport sur l'exercice des droits de vote et qui est disponible en ligne [ici](#).

Par ailleurs la société de gestion met à disposition le détail des résultats de sa politique de vote, accessible à cette adresse : <https://www.la-francaise.com/fr/informations-reglementaires/exercice-des-droits-de-vote/>.

La politique d'engagement a été formalisée et publiée en 2019 et est mise à jour chaque année. Elle fait également l'objet d'un rapport d'engagement publié chaque année.

AVERTISSEMENT

Les sociétés de gestion du groupe La Française en charge de la gestion des fonds signataires du Code de Transparence ont fait leur meilleur effort pour donner des informations exactes en langage clair et compréhensible, adéquates et actualisées, pour permettre notamment aux investisseurs et épargnants de mieux comprendre la prise en compte des enjeux ESG à la politique d'investissement des fonds. Ces informations relèvent de leur seule responsabilité. Les informations contenues dans ce document ne constituent en aucun cas une offre ou une sollicitation d'investir, ni un conseil en investissement ou une recommandation sur des investissements spécifiques. Les éléments d'information, opinions et données chiffrées sont considérés comme fondés et exacts au jour de leur établissement, et reflètent les convictions du groupe La Française. Elles n'ont pas de valeur contractuelle et sont sujettes à modification. Ce document est la propriété du groupe La Française. Aucune diffusion des informations qui y sont contenues n'est autorisée sous quelque forme que ce soit sans l'accord préalable écrit du groupe La Française. Les noms, logos ou slogans identifiant les produits ou services du groupe La Française sont la propriété exclusive de celui-ci et ne peuvent être utilisés de quelque manière que ce soit sans son accord préalable et écrit.

INFLECTION POINT BY LA FRANCAISE LIMITED A private company limited by shares, registered in England & Wales under number 8773186, having its registered address at 78 Brook Street, London W1K 5EF, UK

LA FRANÇAISE AM INTERNATIONAL Société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance de droit Luxembourgeois au capital de 3 625 000 euros, dont le siège est situé 60, Grand-Rue – L-1660 LUXEMBOURG, immatriculée sous le numéro B 23.447 Luxembourg.

LA FRANÇAISE AM Société par actions simplifiée, immatriculée au RCS de Paris sous le n° 314 024 019, société de gestion agréée par l'Autorité des marchés financiers, le 1er juillet 1997, Sous le n° GP 97-76, dont le siège social est situé 128, boulevard Raspail -75006 PARIS

LA FRANÇAISE LUX Société d'investissement à capital variable (SICAV) de droit luxembourgeois constituée sous forme de société anonyme. La SICAV a été constituée le 28 octobre 1998 (sous la dénomination « Global Strategy ») pour une durée indéterminée, régulée par la Commission de Surveillance du secteur financier (CSSF), 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, enregistré sous le numéro B66.785.

LA FRANÇAISE Société d'investissement à capital variable (SICAV) de droit français constituée sous forme de Société Anonyme. La SICAV a été agréée le 14 août 2018. Elle a été créée le 12 novembre 2018 pour une durée de 99 ans, par fusion-absorption du Fonds Commun de Placement La Française Moderate Multibonds, créé le 18 janvier 2001.

Nom du fonds	Forme juridique	Société de gestion	Date d'agrément du fonds	Autorité de tutelle
<i>La Française Carbon Impact 2026</i>	<i>SICAV française « LA FRANÇAISE »</i>	<i>La Française Asset Management</i>	<i>22/10/2019</i>	<i>AMF</i>
<i>La Française LUX – Inflection Point Carbon Impact Global</i>	<i>SICAV luxembourgeoise « La Française LUX »</i>	<i>La Française Asset Management</i>	<i>01/06/2015</i>	<i>CSSF</i>
<i>CMNE Participation Actions Monde (Fonds nourricier de La Française LUX – Inflection Point Carbon Impact Global)</i>	<i>FCPE</i>	<i>La Française Asset Management</i>	<i>26/10/2004</i>	<i>AMF</i>
<i>La Française Inflection Point Actions Euro</i>	<i>SICAV française « LA FRANÇAISE »</i>	<i>La Française Asset Management</i>	<i>04/06/2003</i>	<i>AMF</i>
<i>CMNE Participation Actions Euro (Fonds nourricier de La Française Inflection Point Actions Euro)</i>	<i>FCPE</i>	<i>La Française Asset Management</i>	<i>05/03/1999</i>	<i>AMF</i>
<i>La Française Inflection Point Trend Prévention</i>	<i>FCP</i>	<i>La Française Asset Management</i>	<i>31/05/2002</i>	<i>AMF</i>
<i>La Française Inflection Point Multi Trends</i>	<i>FCP</i>	<i>La Française Asset Management</i>	<i>29/01/2010</i>	<i>AMF</i>
<i>La Française Obligations Carbon Impact</i>	<i>SICAV française « LA FRANÇAISE »</i>	<i>La Française Asset Management</i>	<i>20/07/2010</i>	<i>AMF</i>
<i>CMNE Participation Obligations (Fonds nourricier de La Française Obligations Carbon Impact)</i>	<i>FCPE</i>	<i>La Française Asset Management</i>	<i>01/09/198 5</i>	<i>AMF</i>
<i>CMNE Participation Solidaire</i>	<i>FCPE</i>	<i>La Française Asset Management</i>	<i>01/12/2009</i>	<i>AMF</i>
<i>La Française Trésorerie</i>	<i>FCP</i>	<i>La Française Asset Management</i>	<i>07/02/2003</i>	<i>AMF</i>